

RAPPORT ANNUEL

2015 | 2016



MAC | CAM

50

1965
2015

YEARS | ANS



Diana Thorneycroft, *Early Snow with Bob and Doug*,
épreuve couleur, 2005

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Keith Bellamy

Président, Winnipeg
Jusqu'à: septembre 2015

Cynthia Rempel Patrick

Vice-Présidente, Steinbach
*(Présidente par interim de
septembre 2015 à janvier
2016)*

Aimée Craft

Présidente, Giroux
Depuis janvier 2016

Yisa Akinbolaji

Winnipeg

Roye Anderson

Winnipeg Beach
Jusqu'à septembre 2015

Scott Baldwin

Winnipeg

Cheryl Bear

Première Nation Peguis

Brenda Blaikie

Winnipeg

Jan Brancewicz

Brandon
Jusqu'à septembre 2015

Sharron Curry Wiens

Morden
Depuis septembre 2015

Amy Karlinsky

Winnipeg

Dr. Michael Kim

Brandon
Jusqu'à septembre 2015

Crystal Kolt

Flin Flon

Tricia Penner

Winnipeg
Depuis septembre 2015

David Roberts

Winnipeg
Depuis septembre 2015

Gurpreet Sehra

Winnipeg
Depuis septembre 2015

Jason Smith

Winnipeg

Etoile Stewart

Winnipeg

Dr. Lea Stogdale

Winnipeg



Leanne Zacharias, Nes Artist Residency, Résidence pour les arts du spectacle en Islande 2016



**MANITOBA ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA**

MISSION

Le Conseil des arts du Manitoba est une agence autonome du gouvernement provincial qui se consacre à l'excellence artistique. Nous offrons un large programme de subventions destinées aux artistes professionnels et organisations artistiques.

La mission du Conseil des arts du Manitoba est de promouvoir, de préserver et de soutenir les arts en tant qu'éléments essentiels à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines.

VISION

Le Conseil des arts du Manitoba imagine une province à l'esprit créatif stimulé par la présence des arts au cœur de la vie communautaire où :

- la population apprécie une expression culturelle et artistique variée;
- les arts sont vivement encouragés en tant que composante majeure de l'excellence en éducation;
- le paysage artistique est caractérisé par une participation à l'échelle de la province qui inclut les divers habitants et collectivités.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au premier ministre.....	2
Rapport de la présidente par intérim	3
Rapport de la directrice générale par intérim	4
Perfectionnement professionnel et initiatives particulières.....	6
Les arts et l'apprentissage.....	6
Prix spéciaux	7
États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.....	8



Les Bibliothèques éphémères, Éditions du Blé, Fête de la culture,
Photo Miguel Fortier



MANITOBA ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

93 avenue Lombard, bureau 525
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3B 3B1

Le 12 septembre 2016

Monsieur Brian Pallister,
Premier ministre et président du Conseil exécutif

Cher Monsieur le premier ministre :

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le Conseil des arts du Manitoba*, je vous sou mets,
au nom de ses membres, le rapport des activités du Conseil correspondant à la période du 1^{er}
avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez recevoir, Monsieur le premier ministre, mes salutation distinguées.

Aimée Craft
Présidente, Conseil des arts du Manitoba



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM

Pendant une année marquée par la transition et le changement au sein de l'administration du Conseil des arts du Manitoba, son plan stratégique Accent sur l'avenir 2012–2016 et son plan d'affaires PLAN CAM 14–17 ont assuré des fondements solides pour l'octroi de subventions et ont permis d'orienter et éclairer les décisions concernant le soutien des partenariats et des initiatives. Au cours des 19 réunions en séance plénière et en comités, le conseil d'administration a continué à mettre l'accent sur ses priorités, soit les pratiques exemplaires en matière de gouvernance, d'équité, de leadership et de résilience. Le CAM a conclu un nouveau partenariat avec les services communautaires de la ville de Brandon, qui a donné lieu à l'ouverture à temps partiel d'un bureau dans cette ville. L'année écoulée a également marqué le dixième anniversaire de notre relation avec le Parc national du Mont-Riding en ce qui concerne le programme de résidence pour artistes Deep Bay; le conseil d'administration s'est fait un plaisir de renouveler le protocole d'entente. En outre, par le biais de notre protocole d'entente avec le Conseil régional de Basse-Normandie, nous avons accueilli trois artistes en résidence au Manitoba. Grâce à ces partenariats et ces accords, le milieu des arts du Manitoba a pu profiter d'occasions de sensibilisation incomparables et ainsi réaliser une diffusion et un impact plus étendus de ses activités.

L'année a également été marquée par des changements dans la composition du conseil d'administration; en effet, certains membres sont arrivés à la fin de leurs mandats. Nous désirons remercier Keith Bellamy, Raye Anderson, Jan Brancewicz, l'honorable Glenn Joyal, le Dr Michael Kim

et la Dre Donna Michaels de leur engagement et de leur intendance à l'égard du mandat public pour les ressources affectées aux arts qui profitent à toute la population du Manitoba. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration, notamment Tricia Penner, David Roberts, Gurpreet Sehra et Sharron Curry Wiens.

L'année en cours a aussi marqué le départ à la retraite de Douglas Riske, qui a longtemps été le directeur général du CAM. Douglas a œuvré aux niveaux local, national et international pour favoriser l'épanouissement et l'excellence des arts professionnels au Manitoba et pour veiller à ce que tous les Manitobains puissent accéder à la pratique, la participation et l'apprentissage relatifs aux arts. Le CAM tient à exprimer sa gratitude et sa reconnaissance à Douglas pour son engagement envers le milieu des arts de notre province. Nous anticipons le plaisir de travailler avec son successeur, Akoulina Connell, qui fera ses débuts à titre de présidente-directrice générale en 2016–2017.

Enfin, je remercie sincèrement tout le personnel du Conseil des arts du Manitoba, qui entretient d'excellentes relations avec la collectivité et continue d'appuyer les travaux du conseil d'administration.

Cynthia Rempel Patrick
Présidente par intérim



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

L'année qui vient de se terminer était la dernière année du plan stratégique Accent sur l'avenir 2012–2016 du Conseil des arts du Manitoba (CAM) et l'avant-dernière année de son plan d'affaires PLAN CAM 14–17. Ensemble, ces deux documents ont dirigé les travaux de la direction et du personnel au cours de l'année écoulée.

Outre ses principales fonctions d'octroi de subventions évaluées par des pairs, le personnel s'est efforcé d'appuyer et de mettre en œuvre de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats. Nous avons été très heureux d'ouvrir à temps partiel notre bureau à Brandon, résultat d'une collaboration entre le CAM et les services communautaires de la ville de Brandon. Les consultants du CAM à Brandon sont disponibles régulièrement tout au long de l'année; ils ont organisé des ateliers, des consultations et des jurys à cet endroit. Ces nouvelles installations nous ont permis d'améliorer les services que le CAM offre aux Manitobains à l'extérieur de la ville de Winnipeg. Ce partenariat n'aurait pas pu être réalisé sans le soutien, la planification et l'encouragement généreux des coordonnateurs des services communautaires.

C'est également avec plaisir que nous avons entrepris le développement d'un projet pilote visant à accroître les capacités administratives et de gouvernance des organismes artistiques en milieu rural. Intitulé Renforcer les organismes artistiques ruraux, ce projet sera développé en partenariat avec le Manitoba Arts Network et a comme objectif d'accroître les capacités des organismes artistiques en milieu rural à présenter des expériences artistiques professionnelles au sein de leurs collectivités.

Grâce à l'augmentation et à la modification des activités en matière des arts et de l'apprentissage qui mettent davantage l'accent sur les projets GénieArts, le personnel a pu rencontrer des groupes scolaires et communautaires et offrir des séances de perfectionnement professionnel aux artistes qui souhaitent travailler auprès des étudiants.

Le renouvellement de notre protocole d'entente avec le Parc national du Mont-Riding a assuré la continuité de notre programme de résidence pour artistes Deep Bay, lequel est offert en collaboration avec le Parc. Une fois de plus,



nous sommes très reconnaissants de l'aide et de l'appui du personnel du parc lors de l'examen du mémoire et nous avons hâte de renforcer davantage cette relation privilégiée. Nous avons renouvelé notre entente de partenariat pour une résidence pour artiste avec le Churchill Northern Studies Centre (Centre d'études nordiques de Churchill); cet accord représente une rare occasion pour les artistes du Manitoba de travailler dans le cadre de cet unique écosystème du Nord. Notons, entre autres activités de résidence pour artistes, la mise en œuvre d'une résidence pilote pour les artistes du spectacle en Islande et l'accueil d'artistes français pour une résidence de courte durée au Manitoba dans le cadre de notre protocole d'entente avec la Basse-Normandie.

Comme toujours, le personnel et la direction du CAM ont continué de participer à des ateliers et des conférences aux niveaux provincial et national; ils ont de plus assuré une représentation manitobaine au sein des conseils d'administration et des groupes de travail.

Le directeur général du CAM, Douglas Riske, a pris sa retraite cette année. Dans le cadre de son engagement de 17 ans à l'égard du CAM et du milieu des arts professionnels, il a participé à la politique et la recherche subventionnaires à l'échelle nationale et internationale; nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour son leadership et sa direction. Akoulina Connell, la nouvelle PDG, a siégé avec M. Douglas et plusieurs autres membres du personnel du CAM à des groupes de travail et comités directeurs nationaux.

En conclusion, je souhaite exprimer ma gratitude au personnel et au conseil d'administration du Conseil des arts du Manitoba, qui témoignent continuellement de leur passion pour les arts et de leur responsabilité envers le mandat public en ce qui concerne l'administration de politiques et de programmes artistiques qui profitent à toute la population du Manitoba.

Patricia Sanders

Patricia Sanders

Directrice générale par intérim



Projet GénieArts II avec Alejandra Diaz Roman, collège Kildonan-East Collegiate

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET INITIATIVES PARTICULIÈRES

Le Conseil des arts du Manitoba a établi différents partenariats partout dans la province ainsi qu'à l'échelle internationale afin d'offrir son appui, fournir du financement et mettre en place des initiatives stratégiques. Grâce à un partenariat avec le service du développement communautaire de la Ville de Brandon, le CAM a pu ouvrir un bureau à temps partiel à Brandon et peut maintenant offrir des services, une aide sociale et une programmation dans la région de Westman. Un jury du CAM, composé d'artistes professionnels uniquement de la région de Westman, s'est aussi réuni à Brandon en 2015–2016.

Un projet pilote, Renforcer les organismes artistiques, a été développé en partenariat avec le Manitoba Arts Network. Le projet aidera les membres du Manitoba Arts Network à renforcer leur capacité à présenter des expériences artistiques professionnelles à la collectivité. Des projets spécifiques dans cinq centres ruraux – Carmen, Portage La Prairie, Steinbach, Winkler et Onanole – seront soutenus la première année.

Un protocole d'entente avec le parc national du Mont-Riding a été renouvelé pour fournir un soutien continu à la résidence pour artistes Deep Bay. Environ une centaine d'artistes ont bénéficié de ce programme, qui a célébré sa dixième année à l'automne 2015.

Le CAM a également renouvelé un accord de partenariat avec le Centre d'études nordiques de Churchill pour sa résidence pour artistes à Churchill. Le programme continue d'offrir une occasion rare pour les artistes du Manitoba de travailler dans cet environnement nordique tout à fait unique.

Le conseil d'administration accorde une grande valeur à ses partenariats continus avec des organismes et des groupes tels que la Fête de la culture du Manitoba, Manitoba Arts Network, ArtSupport Manitoba et Alliance for Arts Education in Manitoba. Les partenaires du Conseil des arts du Manitoba aident à élargir la portée et l'impact de son soutien pour les arts.

ARTS ET APPRENTISSAGE

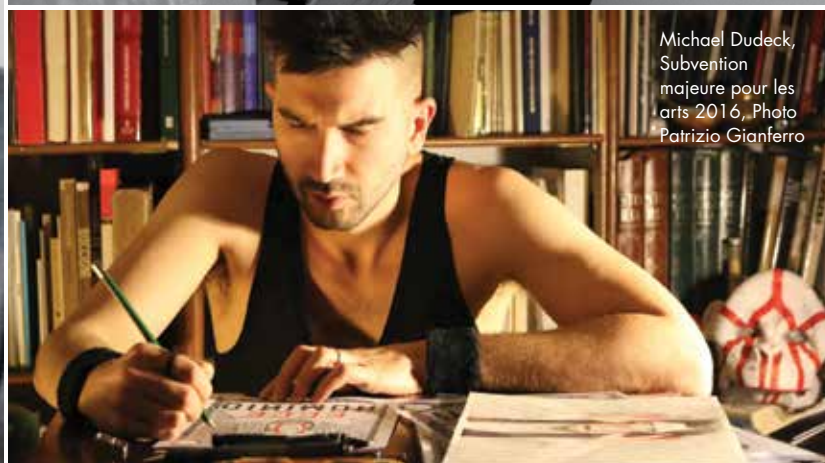
En 2015–2016, l'accent mis sur les projets GénieArts a permis le perfectionnement professionnel des artistes et le soutien du travail auprès des élèves de la province. Les programmes artistes à l'école et GénieArts visent à faciliter les partenariats entre les artistes professionnels du Manitoba et les écoles primaires et secondaires du Manitoba. Ces programmes constituent un élément essentiel de l'engagement du CAM à servir tous les gens du Manitoba, en particulier dans le Nord et les régions rurales.



Diana Thorneycroft,
Subvention majeure pour les arts 2016



Méira Cook,
Subvention majeure pour les arts 2016,
Photo Mandy Malazdrewich



Michael Dudeck,
Subvention majeure pour les arts 2016, Photo Patrizio Gianferro



Florian Voreiter,
Subvention majeure pour les arts 2016

PRIX SPÉCIAUX

PRIX DE DISTINCTION EN ARTS DU MANITOBA

L'artiste en arts visuels Diana Thorneycroft a reçu le Prix de distinction en arts du Manitoba 2016. Le prix bi-annuel reconnaît le niveau d'excellence supérieur d'un artiste et ses réalisations artistiques. Thorneycroft a exposé diverses séries d'œuvres à plusieurs endroits au Canada, aux États-Unis et en Europe, ainsi qu'à Moscou, Tokyo et Sydney. Depuis 2010, elle se concentre à temps plein sur sa pratique en atelier et elle est représentée par des galeries à Paris, Los Angeles, Detroit, Calgary, Winnipeg, London (Ontario) et Montréal.

SUBVENTIONS MAJEURES POUR LES ARTS

Des subventions majeures pour les arts ont été accordées à Méira Cook, Michael Dudeck, Diana Thorneycroft et Florian Voreiter. Ces subventions sont accordées aux artistes professionnels dont le travail est d'une qualité exceptionnelle et leur permet de se concentrer sur un projet de création artistique particulier durant une période de six à dix mois.

Méira Cook écrira un recueil de nouvelles liées sur le plan conceptuel intitulé *My Holocaust Survivor*.

Michael Dudeck commencera à rédiger, coder et illustrer un recueil intitulé *The Encyclopedia Messianica (Ecce Hominid)*.

Diana Thorneycroft réalisera une série de photographies intitulée *Black Forest (still waters)*.

Florian Voreiter étudiera, à partir de tomodensitogrammes, une guitare fabriquée par le célèbre luthier Antonio de Torres et construira une réplique de l'instrument.

Des informations plus détaillées sur les prix du CAM et une liste complète des subventions sont accessibles sur le site www.conseildesarts.mb.ca

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

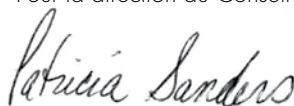
Les états financiers et notes afférentes ci-joints relèvent de la direction du Conseil des arts du Manitoba et ont été préparés par la direction selon les normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public promulguées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les états financiers ont été revus par le comité Audit/Finance/RH et approuvés par le Conseil le 29 juin 2016.

De l'avis de la direction, les états financiers ont été établis en bonne et due forme dans des limites raisonnables d'importance relative, traduisant le meilleur jugement de la direction à l'égard de l'ensemble des estimations nécessaires et des autres données disponibles à la date d'approbation des états financiers par le Conseil.

La direction a mis en place des mesures de contrôle interne pour préserver adéquatement ses actifs et fournir une assurance raisonnable que les livres et les registres à partir desquels les états financiers ont été établis reflètent avec exactitude toutes les

transactions effectuées et que les politiques et procédures établies sont respectées. Les états financiers ont été audités par Magnus Chartered Accountants s.r.l., auditeurs externes indépendants. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indépendante sur la question de savoir si les états financiers du Conseil des arts du Manitoba sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le rapport des auditeurs indépendants décrit l'étendue de la vérification et émet une opinion d'audit sur les états financiers.

Pour la direction du Conseil des arts du Manitoba,



Patricia Sanders

Directrice générale intérimaire

Directrice adjointe, Politique, Partenariats et Planification
Consultante de programme (lettres et éditions)

Rapport des Auditeurs Indépendants

Aux membres du Conseil des arts du Manitoba

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts du Manitoba, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 ainsi que l'état des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, et un résumé des principes et méthodes comptables significatifs et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations

fournies dans les états financiers. Le choix des procédures, notamment l'évaluation des risques quant à la présence d'anomalies significatives dans les états financiers en raison d'une fraude ou d'une erreur, relève du jugement de l'auditeur. Lorsqu'il apprécie ces risques, l'auditeur examine le contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers dans le but d'élaborer des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais n'exprime aucune opinion quant à l'efficacité dudit contrôle. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

Selon nous, lesdits états financiers reflètent fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière du Conseil des arts du Manitoba au 31 mars 2016 ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie de l'exercice clos à ladite date conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public.



Magnus Chartered Accountants s.r.l.

Le 29 juin 2016

Winnipeg, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

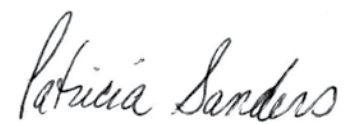
31 MARS 2016

	Fonds Subventions et programmes	Fonds Passerelles	Total 2016	Total 2015
ACTIFS				
ACTIFS À COURT TERME :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	328 976 \$	0 \$	328 976 \$	360 347 \$
Comptes débiteurs (NOTE 4)	19 750	0	19 750	3 055
Charges payées d'avance (frais d'administration et dépenses afférentes aux subventions)	13 159	0	13 159	138 632
	361 885	0	361 885	502 034
Sommes à recevoir de la province du Manitoba (NOTE 8)	36 000	0	36 000	36 000
Placements de portefeuille (NOTE 5)	187 041	0	187 041	203 598
Immobilisations (NOTE 6)	26 708	0	26 708	22 479
Soldes interfonds	(11 375)	11 375	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	600 259 \$	11 375 \$	611 634 \$	764 111 \$
SOLDES DES CHARGES À PAYER ET DES FONDS				
PASSIF À COURT TERME :				
Créditeurs et charges à payer (NOTE 9)	126 972 \$	0 \$	126 972 \$	133 770 \$
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	538 431	11 375	549 806	426 377
	665 403	11 375	676 778	560 147
Avantages futurs des employés (NOTE 9)	85 755	0	85 755	73 903
SOLDE DES FONDS :				
Investis en immobilisations	26 708	0	26 708	22 479
Sans restriction	(177 607)	0	(177 607)	107 582
	(150 899)	0	(150 899)	130 061
Collections (NOTE 7)				
Actifs inscrits à des comptes spéciaux (NOTE 9)				
Engagements (NOTE 10)				
TOTAL DES SOLDES DES CHARGES À PAYER ET DES FONDS	600 259 \$	\$11 375 \$	\$611 634 \$	\$764 111 \$

Approuvé au nom du Conseil :



Présidente par intérim



Directrice générale par intérim

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	Fonds Subventions et programmes	Fonds Passerelles	Total 2016	Total 2015
RÉCETTES				
Province du Manitoba – Subvention de fonctionnement	8 598 000 \$	0 \$	8 598 000 \$	8 598 000 \$
Province du Manitoba – Subvention Passerelles	0	875 000	875 000	875 000
Province du Manitoba – Manitoba Theatre Centre	0	150 000	150 000	150 000
Province du Manitoba – Manitoba Opera Association	0	300 000	300 000	0
Autre	45 649	0	45 649	45 000
Revenu de placement	12 004	0	12 004	14 099
	8 655 653	1 325 000	9 980 653	9 682 099
DÉPENSES				
ORGANISMES				
Subventions annuelles et de fonctionnement				
Établissements de formation artistique	162 500	0	162 500	162 500
Organismes de service aux artistes	94 000	0	94 000	94 000
Compagnies de danse	882 050	0	882 050	882 500
Organismes musicaux	1 197 060	375 000	1 572 060	1 197 060
Compagnies de théâtre	1 657 450	150 000	1 807 450	1 801 700
Organismes dans le domaine des arts visuels	881 840	0	881 840	881 840
Éditeurs de livres	268 200	0	268 200	268 200
Éditeurs de périodiques	207 690	0	207 690	207 690
	5 350 790	525 000	5 875 790	5 495 490
Subventions aux artistes en tournée	300 000	0	300 000	304 000
Subventions destinées à l'organisation d'activités	383 329	0	383 329	363 380
Subventions spéciales	1 000	0	1 000	30 000
Gestion et gouvernance	0	25 000	25 000	0
	6 035 119	550 000	6 585 119	6 192 870
ARTISTES INDIVIDUELS				
Subventions au perfectionnement professionnel	212 104	0	212 104	232 350
Subventions à la création et à la production	627 433	0	627 433	721 905
Subventions aux artistes en tournée	20 000	0	20 000	25 000
Subventions aux arts autochtones	0	60 000	60 000	68 000
	859 537	60 000	919 537	1 047 255
DÉVELOPPEMENT DES ARTS				
Résidences	403 367	66 574	469 941	461 725
Projets GénieArts	116 608	0	116 608	115 938
Prix de distinction	30 000	0	30 000	0
Projets spéciaux	46 196	124 111	170 307	84 737
Liaisons communautaires	0	158 000	158 000	164 975
Initiatives d'éducation artistique	0	20 000	20 000	21 000
	596 171	368 685	964 856	848 375
	7 490 827	978 685	8 469 512	8 088 500
Mise en œuvre des programmes artistiques (ANNEXE 1)	943 819	136 399	1 080 218	1 015 444
	8 434 646	1 115 084	9 549 730	9 103 944
Dépenses administratives (ANNEXE 2)	745 247	0	745 247	706 122
	9 179 893	1 115 084	10 294 977	9 810 066
Annulation des engagements	(33 364)	0	(33 364)	(30 412)
Dépenses totales	9 146 529	1 115 084	10 261 613	9 779 654
Excédents de revenus (dépenses)	(490 876 \$)	209 916 \$	(280 960 \$)	(97 555 \$)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES		FONDS PASSERELLES	Total	Total
	Investis en Immobilisations	Général		2016	2015
SOLDE DU FONDS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	22 479 \$	107 582 \$	0 \$	130 061 \$	227 616 \$
Excédents de revenus (dépendances)	(14 338)	(476 538)	209 916	(280 960)	(97 555)
Accroissement des immobilisations	18 567	(18 567)	0	0	0
Transferts interfonds (NOTE 11)	0	209 916	(209 916)	0	0
SOLDE DU FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	26 708 \$	(177 607)	0 \$	(150 899)	130 061 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
FLUX DE TRÉSORERIE DÉGAGÉS PAR LES (AFFECTÉS AUX)		
activités d'exploitation :		
Excédents de revenus (dépendances)	(280 960 \$)	(97 555 \$)
Ajustement :		
Amortissement des immobilisations	14 338	14 658
	(266 622)	(82 897)
Variation des postes suivants :		
Comptes débiteurs	(16 695)	4 313
Charges payées d'avance	125 473	26 723
Créditeurs et charges à payer	(6 798)	(2 340)
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	123 429	(40 916)
Avantages futurs des employés	11 852	10 307
	237 261	(1 913)
Flux de trésorerie (affectés aux) activités d'exploitation	(29 361)	(84 810)
Activités d'investissement :		
Variation des placements de portefeuille	16 557	(3 197)
Flux de trésorerie dégagés par les (affectés aux) activités d'investissement	16 557	(3 197)
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	(18 567)	(22 151)
Flux de trésorerie (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	(18 567)	(22 151)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(31 371)	(110 158)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	360 347	470 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	328 976 \$	360 347 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Nature de l'organisme :

Le Conseil des arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu de la *Loi sur le Conseil des Arts* dans le but « ...d'encourager l'étude, l'accessibilité, la réalisation ou l'exécution de travaux d'art ». Le Conseil est un organisme de bienfaisance (fondation publique) enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada promulguées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, ainsi qu'aux normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public (SP 4200 – SP 4270).

3. Sommaire des principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Les états financiers présentent les activités des fonds suivants qui relèvent du Conseil :

(i) Fonds des subventions et des programmes

Ce fonds fait état des activités liées au versement et à l'administration des subventions et des programmes dans le cadre des objectifs du Conseil, tel que le prévoit la *Loi sur le Conseil des Arts*.

(ii) Fonds Passerelles

Ce fonds a été mis en place en juin 1999 dans le but d'encourager les nouveaux projets en matière de développement et de pratique des arts, et d'améliorer l'accès du public aux arts ainsi que les compétences administratives des organismes œuvrant dans le milieu. En outre, le programme a pour objet de favoriser la création de nouveaux partenariats, d'offrir un plus grand nombre de possibilités de perfectionnement professionnel et de participer à l'éducation des spectateurs. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, le cas échéant, est transféré au fonds des subventions et des programmes. Le montant, déterminé par le Conseil, servira à réaliser des buts et objectifs similaires.

(b) Constatation des produits

(i) Contributions

Le Conseil a adopté la méthode comptable du report pour les contributions. Les contributions assujetties à des restrictions externes sont reportées et comptabilisées à titre de recettes dans le fonds pertinent pour l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les recettes perçues ou à recevoir qui ne sont pas assujetties à des restrictions et qui sont assujetties à des restrictions internes sont comptabilisées à titre de recettes dans le fonds pertinent lorsque reçu ou à recevoir et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

(ii) Revenu de placement

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(c) Dépenses

Les dépenses engagées sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens ou les services s'y rapportant sont reçus.

(d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts et placements à court terme dont l'échéance originale est de trois mois ou moins.

(e) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le Conseil comptabilise une provision pour créances douteuses lorsqu'il existe une incertitude quant aux montants qui seront encaissés.

(f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent des dépôts à terme et des placements dont l'échéance originale est supérieure à trois mois. Ces placements sont comptabilisés au coût.

(g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le prix d'achat et les autres coûts liés à l'acquisition. Les coûts liés aux immobilisations, moins toute valeur résiduelle, sont amortis sur la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

(h) Collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel

Le Conseil possède des collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux collections du Conseil.

(i) Charges à payer

Les charges à payer comprennent les obligations actuelles à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice, dont le règlement peut entraîner le transfert ou l'utilisation d'actifs ou d'autres formes de règlement. Les charges à payer sont comptabilisées lorsqu'il existe une mesure appropriée et que le montant peut être raisonnablement estimé.

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(j) Engagements afférents aux subventions et aux programmes

Les coûts afférents aux subventions et aux engagements à l'égard des programmes sont comptabilisés lorsque le Conseil les a officiellement approuvés et qu'il s'est engagé à les verser. Les dépenses afférentes aux subventions annulées des exercices antérieurs sont présentées au titre des engagements annulés dans les états financiers de l'exercice de l'annulation.

(k) Instruments financiers – Évaluation

Les instruments financiers sont comptabilisés selon l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation suivantes : (a) à la juste valeur; ou (b) au coût ou au coût après amortissement.

Le Conseil comptabilise ses actifs financiers au coût. Ces actifs comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les placements de portefeuille et les sommes à recevoir de la province du Manitoba.

Le Conseil comptabilise également ses engagements financiers au coût. Ces engagements comprennent les créditeurs et les charges à payer ainsi que les engagements afférents aux subventions et aux programmes.

Les gains ou pertes sur instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle le gain ou la perte se produit. Les gains ou pertes sur tout instrument financier évalué à la juste valeur sont comptabilisés dans l'excédent accumulé au titre des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la date de leur réalisation; lors de la cession des instruments financiers, les gains et pertes de réévaluation accumulés sont reclassés dans l'état des résultats.

(l) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public, de certains éléments d'actif et de passif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés sur la présentation des éventualités en date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés de certains produits et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

4. Débiteurs

Au 31 mars, les débiteurs se détaillaient comme suit :

	2016	2015
Intérêts courus	1 328 \$	2 540 \$
Dû par la province du Manitoba	17 504	0
Autres débiteurs	918	515
	<u>19 750 \$</u>	<u>3 055 \$</u>

5. Placements de portefeuille

Au 31 mars 2016, la valeur marchande des placements de portefeuille du Conseil s'élevait à 188 365 \$ (2015 – 205 781 \$).

6. Immobilisations

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement de bureau	133 730 \$	131 935 \$	1 795 \$	2 139 \$
Matériel informatique et logiciels	520 754	495 841	24 913	20 340
	<u>654 484 \$</u>	<u>627 776 \$</u>	<u>26 708 \$</u>	<u>22 479 \$</u>

7. Collections

Œuvres d'art visuel

La collection d'œuvres d'art visuel du Conseil compte 399 pièces actuellement confiées aux soins de la Arts Gallery of Southwestern Manitoba, à Brandon, et du bureau du Conseil, à Winnipeg, au Manitoba. Le Conseil n'a procédé à aucune acquisition, cession, ni dépense concernant des pièces de collection au cours de l'exercice (2015 – zéro). Selon l'évaluation la plus récente réalisée en 2005, la valeur marchande de la collection d'art visuel s'élève à 449 222 \$.

Instruments de musique

Le Conseil des arts du Manitoba détient conjointement une collection d'instruments à cordes avec les écoles de musique des universités du Manitoba et de Brandon, à l'usage exclusif des étudiants. Le Conseil n'a procédé à aucune acquisition, cession, ni dépense concernant des instruments à cordes au cours de l'exercice (2015 – zéro). Selon l'évaluation la plus récente, la valeur de ces instruments s'élève à 424 770 \$.

8. Crédoeurs et charges à payer

Au 31 mars, les crédoeurs et les charges à payer se détaillaient comme suit :

	2016	2015
Fournisseurs et charges à payer	27 856 \$	30 139 \$
Congés annuels accumulés	96 317	96 191
Heures supplémentaires accumulées	1 545	6 266
Autres charges à payer	1 254	1 174
	<u>126 972 \$</u>	<u>133 770 \$</u>

9. Avantages futurs des employés

Prestations de retraite

Les employés admissibles du Conseil sont inscrits à la Caisse de retraite de la fonction publique du Manitoba en vertu de *la Loi sur la pension de la Fonction publique* (LFPF). Le Conseil participe sur une base de capitalisation intégrale et ses cotisations de 57 440 \$ (2015 – 50 531 \$) représentent le total des charges liées au régime de retraite pour l'exercice. En vertu de la LFPF, le Conseil n'a aucune autre charge à payer au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice.

Indemnités de départ

À compter du 31 mars 1999, le Conseil des arts du Manitoba, à titre d'organisme de la Couronne, est tenu d'inscrire tout élément du passif lié à des indemnités de départ. La province du Manitoba reconnaît un passif d'ouverture de 36 000 \$ depuis le 1er avril 1998 et le Conseil a comptabilisé un montant recouvrable correspondant auprès de la province; ce montant est affecté au titre des obligations futures du Conseil à l'égard des indemnités de départ. Tout changement ultérieur aux indemnités de départ est la responsabilité du Conseil.

Au 31 mars 2016, le Conseil a comptabilisé un montant de 85 755 \$ (2015 – 73 903 \$) sur la base des dispositions de son guide des employés et des hypothèses les plus probables de la direction à l'égard de l'augmentation des départs et des salaires. Les hypothèses utilisées sont équivalentes à celles qu'utilise la province du Manitoba et comprennent un taux de rendement de 6 % ainsi que des augmentations salariales annuelles de 3,75 %. La charge à payer fait l'objet d'évaluations actuarielles et est mise à jour chaque année selon une formule comprise dans l'évaluation actuarielle la plus récente datée du 31 décembre 2013.

Au 31 mars, la charge à payer au titre des indemnités de départ comprend les éléments suivants :

	2016	2015
Charge à payer au titre des indemnités de départ à l'ouverture de l'exercice	73 903 \$	63 596 \$
Pertes ou gains actuariels	-	-
Coût des intérêts	4 434	3 820
Coût des services rendus	7 418	6 487
Indemnités de départ versées au cours de l'exercice	-	-
	<u>85 755</u>	<u>73 903</u>
Moins : Pertes ou gains actuariels non amortis	<u>-</u>	<u>-</u>
Charge à payer au titre des indemnités de départ à la clôture de l'exercice	<u>85 755 \$</u>	<u>73 903 \$</u>

Au 31 mars 2016, la charge à payer totale au titre des indemnités de départ des employés non-inscrits en vertu de la LFPF est de zéro (2015 – zéro). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, le Conseil a versé une prestation de retraite de 32 125 \$ (2015 – zéro) à un employé de longue date ne faisant pas partie de la fonction publique.

10. Engagements

Le Conseil est signataire d'un bail de 10 ans pour des espaces de bureau depuis le 1er avril 2012. Le loyer de base annuel s'élevait à 128 604 \$ en 2016. Le loyer de base annuel de 2017 devrait atteindre 129 959 \$. Les charges découlant d'une clause d'indexation des taxes, de l'assurance, des services publics et de l'entretien de l'édifice s'ajoutent au loyer de base.

11. Transferts interfonds et soldes des fonds affectés en interne

En 2016, aucun fonds affecté en interne n'a été alloué au titre des programmes. En outre, une somme de 209 916 \$ (2015 – 329 945 \$) a été transférée du fonds Passerelles au fonds des subventions et des programmes afin de couvrir les décaissements pour les subventions aux organismes et les subventions de développement artistique au cours de l'exercice.

12. Instruments financiers et gestion du risque financier

Le Conseil ne détient aucun instrument financier significatif ultérieurement mesuré à sa juste valeur ou libellé dans une monnaie étrangère. Par conséquent, le Conseil n'a pas enregistré de gains ou de pertes de réévaluation au cours de l'exercice (2015 – zéro).

Gestion du risque financier – Vue d'ensemble

Le Conseil est exposé aux risques suivants en raison de ses instruments financiers : risque de crédit; risque de liquidité; risque de marché; risque de taux d'intérêt; risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations, ce qui entraînerait des pertes financières à l'autre partie. Les instruments financiers susceptibles d'exposer le Conseil à un risque de crédit comprennent principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les placements de portefeuille et les sommes à recevoir de la province du Manitoba.

Au 31 mars 2016, l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit était la suivante :

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	328 976 \$	360 347 \$
Débiteurs	19 750	3 055
Placements de portefeuille	187 041	203 598
Sommes à recevoir de la province du Manitoba	36 000	36 000
	<u>571 767 \$</u>	<u>603 000 \$</u>

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements de portefeuille

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif puisque ces montants sont détenus par une institution financière canadienne réputée et par le ministre des Finances.

Débiteurs et sommes à recevoir de la province du Manitoba

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif puisque tout solde important est à recevoir de la province du Manitoba. Le Conseil gère ce risque de crédit au moyen d'un suivi étroit des comptes en souffrance. S'il y a lieu, le Conseil établit une provision pour créances douteuses fondée sur son estimation des pertes potentielles. Au 31 mars 2016, le solde de la provision pour créances douteuses est de zéro (2015 – zéro).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en maintenant des soldes de trésorerie suffisants pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations.

Risque de marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux d'intérêt ou du taux de change aient une incidence sur les résultats d'exploitation du Conseil ou la juste valeur de ses instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements de portefeuille.

Le risque de taux d'intérêt lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est considéré comme étant faible en raison de leur nature de courte durée. Le risque de taux d'intérêt lié aux placements de portefeuille est considéré comme étant faible puisque les dépôts et les placements originaux sont réinvestis à des taux et selon des modalités similaires.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil n'est pas exposé au risque de change puisqu'il ne détient aucun instrument financier significatif libellé dans une monnaie étrangère.

ANNEXE 1 – DÉPENSES DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ARTISTIQUES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	Fonds Subventions et programmes	Fonds Passerelles	Total 2016	Total 2015
Salaires et avantages sociaux	749 412 \$	110 689 \$	860 101 \$	760 535 \$
Honoraires et dépenses des membres de jury	61 136	8 564	69 700	82 070
Loyer	64 305	12 861	77 166	74 280
Communications	31 600	0	31 600	30 195
Honoraires	0	0	0	25 347
Dépenses et frais de déplacement du personnel	16 036	2 258	18 294	15 923
Frais postaux, téléphoniques et de messagerie	10 320	1 854	12 174	11 579
Fournitures de bureau	1 010	173	1 183	1 913
Divers	0	0	0	612
Adhésions et partenariats	10 000	0	10 000	12 990
	943 819 \$	136 399 \$	1 080 218 \$	1 015 444 \$

ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMINISTRATIVES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	Fonds des subventions des programmes	
	2016	2015
Salaires et avantages sociaux	474 230 \$	452 675 \$
Dépenses du Conseil	34 319	39 692
Loyer	51 484	54 994
Frais postaux, téléphoniques et de messagerie	10 189	14 759
Fournitures de bureau, imprimerie et papeterie	13 791	12 007
Communications :		
Frais de recrutement	699	4 783
Service d'assistance judiciaire	298	1 344
Rapport annuel	10 184	11 072
Planification stratégique	0	1 855
Amortissement	14 338	14 658
Réparations et entretien de l'équipement	23 449	33 042
Honoraires	64 968	15 348
Adhésions et cotisations	15 496	12 585
Assurance et divers	4 770	7 179
Dépenses et frais de déplacement du personnel	12 032	15 129
Autre (administration de la Banque d'œuvres d'art)	15 000	15 000
	745 247 \$	706 122 \$